

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 18 juillet 2012.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

abonnez-vous



## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 12, no 6, lundi 4 juin 2012

**Les travaux de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !**

### DANS CE NUMÉRO :

#### Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

#### Communiqués, discours, déclarations

- Projet d'accord de libre-échange entre l'Europe et les États-Unis

#### Publications récentes

- Contribution des Coalitions européennes pour la diversité culturelle au rapport périodique de l'Union européenne
- « Mobilité et tournée en Afrique orientale »
- *ON-AIR : Réflexion sur la mobilité des artistes en Europe*
- « Évaluation des retombées économiques des arts et de la culture »
- *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO : Notes explicatives*

#### Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Forum ministériel sur la diversité culturelle de la région Asie-Pacifique
- Nouvelles contributions au Fonds international pour la diversité culturelle
- Réunion d'information à propos de la Convention sur la diversité des expressions culturelles à Abidjan
- Sénégal : Programme de formation Trias Numerika

#### Autres actualités d'intérêt

- OIF et UNESCO : Présentation d'une publication lors de la Journée mondiale de la diversité culturelle

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

### Questions de mise en oeuvre !

- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

## Suivi de la Convention


### Les travaux de mise en oeuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en oeuvre de la Convention. Il a tenu depuis sept rencontres, cinq ordinaires et deux extraordinaires.

La troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 juin 2011, a permis l'approbation des directives opérationnelles relatives à trois articles de la Convention et celles à propos des mesures destinées à assurer la visibilité et la

promotion de la Convention. Au total, douze articles de la Convention comportent maintenant des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 122 Parties (121 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

## Communiqués, discours, déclarations

### Projet d'accord de libre-échange entre l'Europe et les États-Unis

Le 21 mai 2012, la Coalition française pour la diversité culturelle a diffusé un communiqué de presse s'alarmant des discussions récemment engagées par l'Union européenne (UE) et les États-Unis en vue de conclure un accord de libre-échange.

La Coalition française craint que les États-Unis profitent de ces négociations pour tenter d'obtenir la libéralisation des services audiovisuels et culturels et de remettre en cause les politiques de soutien à la diversité culturelle en Europe.

En conclusion de son [discours du 11 mai dernier](#) à la chambre de commerce américano-germanique à Hambourg, le commissaire européen au commerce, Karel de Gucht, a affirmé la nécessité que cet accord transatlantique soit ambitieux et qu'il inclut tous les secteurs économiques d'importance, ce qui rend la Coalition française d'autant plus inquiète.

Selon cette dernière, « un éventuel renoncement de l'Union européenne à obtenir l'exclusion des services audiovisuels et culturels, numériques ou non, serait pour l'Europe à la fois politiquement incohérente, culturellement désastreuse et industriellement dangereuse ».

La Coalition française « appelle donc le président de la République [française], François Hollande, et son gouvernement à faire preuve de la plus grande vigilance face à ces discussions transatlantiques qui pourraient fouler au pied 20 ans de combat [français] en faveur de la diversité culturelle ».

Pour lire le communiqué de presse de la Coalition, veuillez visiter le site Internet de la [Coalition française pour la diversité culturelle](#).

Sources :

- [Coalition française pour la diversité culturelle](#)
- [Commission européenne](#)

Haut de la page 

## Publications récentes

### Contribution des Coalitions européennes pour la diversité culturelle au rapport périodique de l'Union européenne

En janvier 2012, la Commission européenne a organisé une [consultation de la société civile](#) en vue de la préparation du rapport périodique par l'Union européenne (UE) sur

la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO comme les autres Parties à la Convention.

Les Coalitions européennes pour la diversité culturelle, jugeant le champ de la consultation trop limité aux actions de la société civile, ont rédigé une contribution libre sur ce sujet. Dans un premier temps, les Coalitions européennes y présentent les actions qu'elles ont menées relativement à la mise en œuvre de la Convention, et ce, aux niveaux européen, national et international. Dans un second temps, elles font part de leurs commentaires sur l'intégration de la dimension « diversité culturelle » dans les politiques européennes, entre autres en soulignant la nécessité de respecter pleinement la Convention en excluant complètement les services audiovisuels et culturels de l'Accord économique et commercial global (AECG) en cours de négociation entre l'UE et le Canada. Elles font également état de l'implication de la société civile en ce qui concerne les politiques européennes ayant une incidence sur la diversité culturelle.

Pour prendre connaissance de ce document, lequel est actuellement disponible en anglais, veuillez consulter le site Internet de la [Coalition française pour la diversité culturelle](#).

**Sources :**

- [Commission européenne](#)
- [Coalition française pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

**« Mobilité et tournée en Afrique orientale »**

L'association internationale sans but lucratif Art Moves Africa (AMA) vient de publier le rapport « Mobilité et tournée en Afrique de l'Est » (*Mobility and Touring in East Africa*), lequel présente les résultats d'un projet de recherche dans le domaine des arts de la scène.

Cette étude visait à répertorier les principaux intervenants du domaine des arts de la scène en Afrique de l'Est et à analyser la pertinence et la fréquence de la mobilité des artistes de cette zone géographique vers le reste du continent africain.

Grâce au soutien des partenaires d'AMA dans la région et aux entrevues menées sur le terrain, le projet a donné lieu à une publication déclinée en trois volets:

- Le recensement et la localisation des infrastructures et des ressources humaines disponibles dans le domaine des arts de la scène;
- Le recensement et l'analyse des possibilités de mobilité et de ses principaux obstacles en Afrique orientale;
- L'avancement de solutions réalistes et pratiques pour favoriser la mobilité.

Une version électronique de ce rapport est disponible sur le site Internet de [Arterial Network](#).

**Source :**

- [Arterial Network](#)

Haut de la page 

**ON-AiR : Réflexion sur la mobilité des artistes en Europe**

La publication *ON-AiR : Réflexion sur la mobilité des artistes en Europe* (*ON-Air-Reflecting on the mobility of artists in Europe*) marque l'aboutissement du projet ON-AiR portant sur les résidences artistiques et la mobilité en Europe, mené sur une période de deux ans (2010-2012) par dix-neuf partenaires européens.

Cet ouvrage décrit la situation actuelle en ce qui a trait à la mobilité des artistes

européens ainsi qu'à l'épanouissement de leur art, tout comme il propose des perspectives d'avenir. Il comporte dix essais rédigés par des auteurs provenant de divers coins de l'Europe, essais dont la forme et le contenu varient : lettre à l'intention d'un artiste résident, examen de l'exode des cerveaux - ce phénomène très débattu qui touche l'Europe de l'Est, etc.

Les partenaires du projet ON-AiR ont également mis en ligne une boîte à outils sur les résidences artistiques, notamment le Guide des ateliers ON-AiR qui prodigue une foule de trucs et conseils aux artistes qui souhaitent postuler à une résidence, de même que de l'information régionale sur la mobilité faisant état des différentes possibilités de résidence offertes par les partenaires du projet.

Pour consulter cette publication et pour obtenir plus d'informations, veuillez visiter le site Internet de [ON-AiR](#).

*ON-AiR est un projet mené conjointement par 19 centres de résidence artistique, établissements d'enseignement des arts, municipalités, centres de connaissances et initiatives dirigées par des artistes d'Europe. Il est financé par la Commission européenne et coordonné par Trans Artists.*

**Sources :**

- [Culture360](#)
- [ON-Air](#)

Haut de la page 

## « Évaluation des retombées économiques des arts et de la culture »

Le Conseil des arts d'Angleterre (*Arts Council England*) vient de publier le rapport « Évaluation des retombées économiques des arts et de la culture ».

Rédigé par BOP Consulting, cet ouvrage propose des orientations pratiques pour tout organisme artistique ou culturel souhaitant faire des recherches sur ses retombées économiques. On y aborde notamment quatre méthodes permettant de mesurer la valeur des activités d'un organisme culturel, lesquelles se déclinent en deux catégories distinctes : mesure des dépenses et évaluation des avantages élargis. Les techniques de mesure des dépenses portent sur les dépenses réelles des organismes, du public et des artistes ainsi que leurs répercussions sur l'économie. Les techniques d'évaluation tentent pour leur part de chiffrer les bienfaits plus vastes de la culture, même dans le cas de musées à admission gratuite qui ne donnent lieu à aucune transaction. Une série d'études de cas expose les avantages et les limites de chacune des méthodes utilisées pour mesurer la contribution des arts et de la culture à l'économie.

Pour consulter le rapport en question, veuillez visiter le site Internet du [Conseil des arts d'Angleterre](#).

**Source :**

- [Conseil des arts d'Angleterre](#)

Haut de la page 

## ***Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO : Notes explicatives***

Dans *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO. Notes explicatives (The UNESCO Convention on the Protection and Promotion of the Diversity of Cultural Expressions. Explanatory Notes)*, une trentaine de diplomates, d'intervenants et d'universitaires présentent et évaluent la Convention sous forme de commentaires. L'évolution, les concepts, le contenu et l'incidence de cette dernière y sont analysés en profondeur, un article à la fois, le tout assorti de recommandations relatives à son application. Les auteurs du livre jettent un regard critique en s'appuyant sur les observations de première main de négociateurs et sur l'expérience de professionnels de la mise en œuvre, notamment dans le domaine de la coopération internationale.

Cet ouvrage constitue un guide pratique pour tous ceux qui travaillent à la mise en

œuvre de la Convention au sein de gouvernements, d'organisations internationales, de centres culturels, d'organismes non gouvernementaux ou sur la scène diplomatique, tout comme il se veut un incontournable pour les travaux de recherche universitaire dans le domaine du droit international et des relations internationales.

Pour plus de renseignements et pour commander cette publication, veuillez visiter le site Internet de [Springer](#).

Source :

- [Springer](#)

Haut de la page 

## Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

### Forum ministériel sur la diversité culturelle de la région Asie-Pacifique

Du 9 au 11 mai dernier, le ministère des Affaires culturelles du Bangladesh et l'UNESCO ont organisé un forum ministériel de trois jours à Dhaka pour renforcer la coopération culturelle bilatérale et multilatérale entre les pays de la région Asie-Pacifique et pour encourager la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles au sein de ces pays.

Les ministres de la culture et des représentants de trente-trois pays de la région ont participé à cette réunion, laquelle s'est terminée par l'adoption de la Déclaration de Dhaka sur la diversité des expressions culturelles. La Déclaration fait notamment appel au renforcement de la coopération culturelle comme instrument d'un développement durable et humain dans la région. En outre, seuls douze des quarante-quatre membres de la région Asie-Pacifique ont ratifié la Convention. De ce fait, la Déclaration appelle également l'UNESCO à sensibiliser ses États membres à cette Convention et à continuer d'apporter une assistance technique dans la région pour sa mise en œuvre.

Par leur participation à ce Forum et leur soutien unanime à la Déclaration, les pays de la région Asie-Pacifique ont marqué leur engagement envers la protection de la diversité des expressions culturelles, la promotion des industries culturelles et créatives ainsi que le renforcement de la coopération régionale dans ces domaines.

Pour plus de détails à propos de cet événement, veuillez consulter le site Internet du [Forum ministériel sur la diversité culturelle de la région Asie-Pacifique](#).

*Le forum a reçu le soutien du Fonds international pour la diversité culturelle, institué par la Convention, et fait partie des projets qui ont été approuvés pour le premier appel à demandes de financement (2010).*

Sources :

- [UNESCO](#)
- [Forum ministériel sur la diversité culturelle de la région Asie-Pacifique](#)

Haut de la page 

### Nouvelles contributions au Fonds international pour la diversité culturelle

Au cours du mois d'avril et de mai 2012, plusieurs Parties à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles ont contribué au Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC). Notons à ce titre la première contribution du Monténégro (1 324,50 \$ US). La République de Maurice, l'Estonie et la Suède en sont à leur deuxième versement (soit des montants respectifs de 805,46 \$US, 1 306, 00 \$US et 41 126, 50 \$US), l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Chine, à leur troisième (soit des montants respectifs de 312,00 \$US et 50 000,00 \$ US), puis l'Andorre, à son cinquième (13 280,20 \$US).

Le Fonds international pour la diversité culturelle est un fonds volontaire multi-

donateurs qui a pour objectif de promouvoir la coopération pour le développement durable et la réduction de la pauvreté en vue de favoriser l'émergence d'un secteur culturel dynamique dans les pays en développement. Les ressources du FIDC proviennent des contributions volontaires des Parties ainsi que de celles d'autres États, d'organisations régionales ou internationales, d'organismes publics ou privés ou de personnes privées. La Conférence des Parties a recommandé que les Parties versent au Fonds des contributions annuelles d'un montant au moins égal à un pour cent de la contribution de leur pays au budget de l'UNESCO.

En date du 23 mai 2012, le montant total des contributions au Fonds s'élevait à 5 402 444,55 \$ US.

**Source :**

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

## **Réunion d'information à propos de la Convention sur la diversité des expressions culturelles à Abidjan**

En réponse à la demande exprimée par différents États africains membres de l'UNESCO, une réunion d'information à propos de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles aura lieu le 9 juin prochain à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

L'objectif de la réunion est double : encourager la ratification de la Convention par les États africains membres de l'UNESCO qui ne sont pas encore Parties à la Convention, en leur procurant l'information nécessaire sur cette dernière, et promouvoir la mise en œuvre effective de cet instrument par les 31 États africains qui sont déjà Parties à la Convention.

La réunion d'information est principalement destinée aux représentants des Commissions nationales africaines pour l'UNESCO et se concentrera sur les objectifs et les mécanismes de la Convention, dont les rapports périodiques quadriennaux, le financement disponible au titre du Fonds international pour la diversité culturelle (FIDC) et l'évaluation des projets soumis au FIDC. Cette réunion fait partie des activités du programme de renforcement des capacités que la Section de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO est en train de lancer en Afrique, grâce au Fonds d'urgence bénéficiant des contributions volontaires d'États membres de l'UNESCO, y compris de nombreux États africains.

Pour consulter l'ordre du jour provisoire, de même que pour obtenir plus de détails entourant cet événement, veuillez visiter le site Internet de [l'UNESCO](#).

**Sources :**

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)
- [UNESCO](#)

Haut de la page 

## **Sénégal : Programme de formation Trias Numerika**

L'association Trias Culture a mis en place un programme de formation dénommé Trias Numerika, un programme soutenu de cours pratiques et théoriques s'adressant aux acteurs culturels et artistiques sénégalais, dans le but de faciliter une meilleure maîtrise des outils technologiques et des services Internet existants.

De juin à décembre 2012, six sessions de formation sont prévues, comportant des cours d'initiation à l'informatique, la messagerie électronique, la photo et la vidéo (dont celle sur Internet), les réseaux sociaux, le commerce en ligne, le droit d'auteur, etc. Ce projet impliquera quinze artistes et promoteurs culturels familiarisés ou non avec l'usage de l'ordinateur et des services Internet, et ce, pour chaque session d'une durée de soixante-dix heures. Il permettra ainsi d'élargir leur savoir et leurs capacités créatives et de renforcer leur assise professionnelle dans une réalité de plus en plus technologique, tout comme il facilitera l'accès au savoir et la création d'espaces physiques de rencontres et d'échanges.

*Ce projet est rendu possible par l'appui de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement (AECID), en partenariat avec Jokkolabs, le Campus numérique francophone (CNF), l'Agence universitaire de la Francophonie (UAF) de Dakar et différentes entités culturelles du pays, tels que le Centre culturel régional Blaise Senghor.*

*Trias Culture est une association sénégalaise basée à Dakar, orientée vers la gestion de projets artistiques et culturels, en particulier liés aux technologies numériques.*

**Source :**

- [Coalition canadienne pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

## Autres actualités d'intérêt

### OIF et UNESCO : Présentation d'une publication lors de la Journée mondiale de la diversité culturelle

À l'occasion de la journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement, le 21 mai dernier, l'OIF et l'UNESCO ont présenté conjointement la version française de l'ouvrage intitulé « Politiques pour la créativité - Guide pour le développement des industries culturelles et créatives ».

Le guide « Politiques pour la créativité » a d'abord été publié en espagnol et en anglais, à l'initiative de l'UNESCO, puis l'OIF s'est associée à la publication en français de cet ouvrage qui a été adapté pour les besoins d'un public spécifique de l'espace francophone. Le guide propose des orientations pratiques et concrètes pour la formulation, la gestion et le suivi de politiques en faveur des industries culturelles et créatives porteuses d'un potentiel majeur pour créer des emplois au sein des pays de la Francophonie.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du partenariat qu'entretiennent les deux institutions pour la mise en œuvre de la Convention sur la promotion et la protection de la diversité des expressions culturelles ainsi que pour la prise en compte de la culture dans l'agenda international du développement. Elle s'inscrit également dans le cadre des actions de l'OIF visant à appuyer la production culturelle francophone et à accompagner ses pays membres désireux de se doter d'une véritable politique culturelle, capable de protéger leurs identités nationales et de les promouvoir sur la scène internationale.

Frédéric Bouilleux, directeur de la Direction de la langue française et de la diversité culturelle et linguistique de l'OIF, et Alain Godonou, directeur de la Division des objets culturels et du patrimoine immatériel de l'UNESCO, présentent le guide dans un court vidéo qui est accessible sur le site Internet de l'[OIF](#).

Pour consulter la version française du guide « Politiques pour la créativité », lequel est également disponible en anglais et en espagnol, veuillez visiter le site Internet de l'[UNESCO](#).

**Sources :**

- [OIF](#)
- [UNESCO](#)

Haut de la page 

